

Envoi par courrier et par télécopieur : 641-6548

Québec, le 23 février 2006

Monsieur Richard Simoneau  
Ville de Québec  
2, rue du Jardin  
Québec (Québec) G1R 4S9

**Objet : Projet d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur  
de Sainte-Foy**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 6 et 7 février derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements supplémentaires :

D'une part, la commission vous demande de déposer le document suivant :

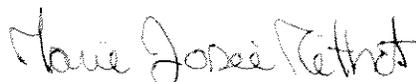
- Le rapport d'étude technique sur la prise d'eau commandé par la ville de Sainte-Foy à une firme de consultants et déposé au conseil municipal en 1999.

D'autre part, la commission vous soumet la question suivante :

- En référence au projet de la compagnie Alex Couture à Charny et à la lumière des deux échecs du forage directionnel dans ce projet pour passer un émissaire d'eaux usées de 200 mm de diamètre sous le lit du fleuve sur une distance de 250-300 m dans le roc et des dépôts meubles avec blocs, ainsi que sur une courte distance sous la route 132, le projet ayant été complété par la méthode en tranchée dans les deux cas (document déposé DB5 et M. Raymond Juneau, DT3, p. 22), pourriez-vous expliquer pourquoi le forage directionnel serait applicable pour la pose de la conduite de dégel de 200 mm prévue pour la réhabilitation de la prise d'eau existante (phase 2 de l'option C)? Existe-t-il une alternative au forage en cas d'échec ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 28 février 2006 compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 6 mars prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Méthot,  
Coordonnatrice du secrétariat de la  
commission